



Mars
2026

FO COM \ LA POSTE
CHRONOPOST



NAO 2026

L'ENGAGEMENT DES SALARIÉS MÉRITE DES RÉPONSES !

Dans le cadre des NAO 2026, FO revendique des mesures fortes, concrètes et immédiates afin de garantir une rémunération juste et une pleine reconnaissance de l'engagement des salariés.

1 - REVALORISATION DU SALAIRE DE BASE

- **3 %** d'augmentation générale du salaire brut de base mensuel.
- Revalorisation du salaire de base de référence par niveau (**2 niveaux**) pour tous les métiers opérationnels et supports (siège et service clients).

2 - REVALORISATION DES PRIMES

Prime trimestrielle

- Augmentation de **50€**, sur la part individuelle :
 - Siège, Services Clients et opérations tous les postes éligibles à la prime.

Prime langue

- Augmentation de la prime « **langue** » pour les services clients.

Bonus annuel

- Revalorisation du **bonus à objectif annuel** pour les cadres ayant des montants fixes.

Prime froid

- Pour tous les salariés affectés à une activité nécessitant un **travail en chambre froide**.

Prime Repas

- Ticket restaurant : augmentation de la par-



icipation employeur de **1€**, portant ainsi le montant à **10€**.

- Augmentation de la prime repas jour et prime casse-croûte de **4,42 €** à **6 €**.
- Concernant le siège, revalorisation de la part de l'employeur sur les frais de restauration entreprise.
- Valorisation, par le biais d'une prime, de tous les salariés exerçant un rôle de référent, tels que référent Handicap, Food, TD, etc.

Prime de Partage de la Valeur

- Demande de versement d'une **PPV** sur l'année **2026**.

3 - RECONNAISSANCE

Ancienneté

- À tous les salariés éligibles aux congés d'ancienneté, **avoir le choix entre des congés d'ancienneté avec la possibilité d'alimenter le CET, ou une prime.**
- Des jours de congés d'ancienneté **supplémentaires.**
20 ans + 1 jour CA
30 ans + 1 jour CA
35 ans + 1 jour CA
- Création de congés d'ancienneté **pour les cadres.**
20 ans + 1 jour CA
30 ans + 1 jour CA
35 ans + 1 jour CA
- Mise en place d'une prime d'ancienneté **pour les cadres.**
- Inclure un **palier 35 ans** à la médaille du travail avec un complément de **prime de 300 €.**

Postes/Métiers

- Passer la population **RSA** en agent de maîtrise.
- Création du poste **RSA Support.**
- **Tous les agents de maîtrise, au siège, dans les services clients, les agences et les Hubs**

soient revalorisés avec un coefficient de 165 à 175 en classe D pour les confirmés, et porté à 200 pour les experts.

- **Pour les postes de managers**, nous revendiquons une revalorisation du coefficient à 215 pour les confirmés et à 225 pour les experts, avec un passage effectif en classe E.
Ces évolutions sont indispensables pour reconnaître les responsabilités exercées et les compétences mises en œuvre au quotidien.
- **Généralisation** du poste de gestionnaire administratif sous traitant dans les agences.

Télétravail

- Mise en place d'une **journée de télétravail par semaine** pour tou(te)s les assistant(e)s agences et hubs.

4 - DIVERS

- **2 jours d'enfant malade supplémentaires** pour les salariés ayant minimum 2 enfants et plus portant le nombre de jours à 7.
- **3 jours supplémentaires en cas de décès d'un membre de la famille** nécessitant un déplacement en territoire d'Outre-Mer ou l'étranger.
- **Récupération des lundis de pâques et de pentecôte** pour les salariés travaillant du mardi au samedi.

DÉTERMINÉS

Pour plus d'information, vous pouvez contacter vos représentants FO CHRONOPOST

Christophe FARRUGGIA
DSC & Membre titulaire
au CSE (Cgy)
Tél. 07 62 85 22 55

Eric WITKOWSKI
DSC Adjoint & Membre
titulaire au CSE (Msy)
Tél. 06 98 82 63 54

Eric CHAIX
Secrétaire & membre
titulaire au CSE (Mpl)
Tél. 06 33 53 60 46

Romain DAVID
Membre titulaire au CSE
(bsa)
Tél. 07 67 08 78 02

Gaëlle DELAFOLIE
RS au CSE (Cgy)
Tél. 07 63 64 09 70

Laureline LE PICHON
Membre titulaire au CSE
(Sc Poitiers)
Tél. 06 30 61 79 21

Christel COURT
Membre titulaire au CSE
(Dc RAA)
Tél. 07 86 46 32 62

MOBiLiSÉS

AVEC VOUS !